
DECISION DU PRESIDENT

DP2022_08 Convention financière sur la formation de gestion de proximité

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 donnant délégations au Président,

Dans le cadre des actions de réduction des déchets et notamment la généralisation du tri à la source des biodéchets, le syndicat est amené à signer diverses conventions pour la formation professionnelle de ses agents.

Au cas d'espèce, une convention financière pour un stage de formation Maître composteur avec ValOrizon doit être signée au bénéfice de Monsieur Cyril FILLLOT.

Le Président :

ARTICLE 1ER : Décide de signer la convention financière sur la formation de gestion de proximité avec ValOrizon pour un montant de 895.50 € (exonéré de TVA).

A Aiguillon, le 17/03/2022,

Le Président,

Alain LORENZELLI